



Contrat de location établi en deux exemplaires entre les deux parties



Entre :

A. Le Propriétaire détenteur de l'objet loué :

Nom, prénom/raison sociale :

Adresse.....

Code postal.....Ville.....Téléphone.....

Numéro de carte d'identité/passeport : (vous pouvez joindre une photocopie)
Adresse :

ET :

B. Le locataire de l'objet :

Nom, prénom, raison sociale :

Numéro de carte d'identité/passeport : (vous pouvez joindre une photocopie)

Adresse,

Ville :.....Code postal.....Téléphone.....

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1. Objet

Le Propriétaire donne en location au locataire le bien ci-dessous :

Informations détaillées sur le bien et son état (couleur, taille, usure, puissance, numéro de série, type, valeur évaluée, état du réservoir, ou toute information utile)

.....
.....

Article 2. Durée du contrat

Le bien est loué pour une durée de jour(s)

Cette période de location commence le àheures.

Cette période et son contrat, prennent fin le àheures.

Article 3. Prix de la location

Le Locataire accepte de louer le bien pour une somme (taxes et frais de transport inclus) de

Ce prix de location ne comprend pas tous les consommables éventuels (piles, cartouches d'encre, essence,...).

Cette somme est payée dès la signature du présent contrat et versée au début de la période de location.

A la fin de la période de location, et en cas de retard à la restitution du bien, le Locataire accepte de payer au propriétaire une pénalité de retard de % du prix total de la location par de retard.

Article 4. Sous-location , cession

Le Locataire ne peut ni sous-louer, ni céder, ni revendre le bien.

Article 5. Cautionnement

1. Le Locataire remet au Propriétaire au début de la période de location une caution de euros.
2. Cette caution est restituée dans son intégralité lorsque le locataire restitue le bien au propriétaire.
3. En cas de non restitution du bien par le locataire, celui-ci sera tenu de payer la valeur résiduelle de l'article qui est évaluée par les parties à euros.

Les éventuels frais de recouvrement seront à la charge du locataire, et la caution ne sera restituée qu'une fois la valeur résiduelle assortie des éventuels frais de recouvrement auront été payés au propriétaire.

Article 6. Entretien, dégâts et vol

1. Le Locataire s'engage à utiliser le bien à des fins légales et conformes aux usages et aux bonnes moeurs.
2. Le Locataire s'engage à prendre soin et veiller à l'intégrité du bien.
3. Dans le cas où le Locataire restitue le bien en mauvais état, ou dans un état de fonctionnement ne correspondant pas à un usage ni à une usure locative normale, constaté dans les 7 jours suivants la restitution, le locataire accepte de payer les frais de remise en état ou de réparation, sur présentation de la facture correspondante.

Article 7. Responsabilité

1. Le locataire déclare être capable, et avoir toute aptitude (permis, capacité juridique et légale) à utiliser le bien loué.
2. Le locataire accepte de prendre connaissance de toutes les informations nécessaires à une bonne utilisation du bien.

Article 8. Tribunal compétent

1. Rôle et responsabilités des parties :

Le locataire et le propriétaire acceptent de contracter après être entré en contact par l'intermédiaire du site www.petitboulot.net, qui n'est pas partie prenante dans le dit contrat.

Le locataire et le propriétaire ne peuvent tenir le site [petitboulot.net](http://www.petitboulot.net) comme responsable, direct ou indirect d'éventuels litiges ou dommages relatifs à l'exécution du contrat.

2. En cas de litige entre le locataire et le propriétaire, le tribunal de..... est seul compétent.

Fait à, le

Le Locataire

Le Propriétaire

APPROUVÉ